

Pour l'ensemble de la Charente, on peut estimer à 1 000 le nombre de personnes extérieures au département susceptibles d'intervenir sur le chantier de la LGV-SEA. La présence de nombreux salariés va ainsi entr4.19rep, dibleepe dlein0(areux)JJETEMC /Span /MCI5 14 BDC BT/T1Q 1 T074 Tw 12 0 0

Les autorisations d'urbanisme applicables au stationnement des véhicules de tourisme et des véhicules de transport de personnes

En préambule, sont dispensées de toute formalité, les constructions temporaires implantées pour une durée inférieure à **180 jours**. En secteur sauvegardé et en site classé, cette durée est ramenée à **120 jours**. (R 421-5 du code de l'urbanisme)

Dans un camping ou un parc résidentiel de loisirs (PRL), le stationnement de caravane est libre.

En dehors de ces deux situations, il y a 3 procédures différentes selon la durée, le type et l'ampleur de l'hébergement :

- la déclaration préalable
- le permis précaire

. P 6'

Il concerne l'aménagement d'un terrain de camping permettant d'accueillir plus de 6 tentes, caravanes, ou résidences mobiles de loisirs et plus de 20 campeurs, de façon durable, et non spécifiquement destiné à l'accueil des personnels travaillant sur la LGV. Ce projet fait l'objet de la procédure du droit commun applicable en la matière, à savoir le permis d'aménager (R 421-19c du code de l'urbanisme) .

Les obligations de la personne physique ne sont pas satisfaites par le droit communautaire. Les obligations de la personne morale ne sont pas satisfaites par le droit communautaire. Les obligations de la personne morale ne sont pas satisfaites par le droit communautaire.

□

Les contacts à la Direction Départementale des Territoires de la Charente (DDT 16) :

- Service de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat SUAH : Sandrine SABELLE,

Loi n° 100-1033 du 10 août 2016 relative à l'assainissement

Tout service public d'assainissement quel que soit son mode d'exploitation, donne lieu à la perception de

